

RCS : METZ Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00744 Numéro SIREN : 422 887 489 Nom ou dénomination : AHC SURFACE TECHNOLOGY
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2020 sous le numéro de dépôt 258

Exemplaire Greffe

AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par actions simplifiée

Avenue Bade Wurtemberg
57380 FAULQUEMONT

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2020 B 258
Metz, le 29.01.2019

Le Greffier



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par actions simplifiée

Avenue Bade Wurtemberg
57380 FAULQUEMONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société AHC SURFACE TECHNOLOGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AHC SURFACE TECHNOLOGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

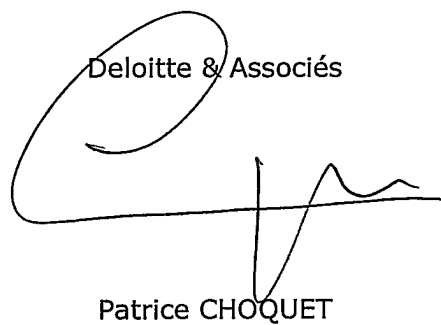
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
 Adresse de l'entreprise : RUE BADE WURTEMBERG 57380 FAULQUEMONT Durée de l'exercice précédent* : 12
 Numéro SIRET* : 42288748900025

Déclaration souscrite en Euros			Exercice N, clos le : 31/12/2018			31/12/2017		
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)			AA		0			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	0	0		
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0	0		
		Concession, brevets et droits similaire	AF	68 339	AG	68 339	0	0
		Fonds commercial (1)	AH		AI	0	0	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	0	0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	0	0	
		Terrains	AN	190 000	AO		190 000	190 000
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	757 843	AQ	482 013	275 831	311 016
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	3 394 831	AS	2 452 991	941 840	1 104 026
		Autres immobilisations corporelles	AT	140 725	AU	108 770	31 955	40 175
		Immobilisations en cours	AV	43 885	AW		43 885	35 701
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY		0	0
		Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU		CV		0	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		0	0
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0
		Prêts	BF		BG		0	0
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		0	0
		TOTAL (II)		BJ	4 595 624	BK	3 112 113	1 483 511
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	99 971	BM		99 971	136 088
		En cours de production de biens	BN	252 825	BO		252 825	260 781
		En cours de production de services	BP		BQ		0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		0	0
		Marchandises	BT		BU		0	0
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		0	0
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	633 358	BY	7 539	625 819	1 436 164
		Autres créances (3)	BZ	2 666 112	CA		2 666 112	4 082 373
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	0
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		0	0
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	92	CG		92	205	
	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	320 941	CI		320 941	4 325	
	TOTAL (III)	CJ	3 973 298	CK	7 539	3 965 759	5 919 936	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0	0	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 568 922	1A	3 119 652	5 449 270	7 600 855	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY				
(Ne pas reporter le montant des centimes)*				
Exercice N				
Exercice N-1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	228 674	228 674
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	22 867	22 867
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG	3 138 656	4 964 936
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	590 440	1 173 720
	Subvention d'investissement	DJ	7 175	7 385
	Provisions réglementées*	DK		
		TOTAL (I)	DL	3 987 812
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	126 535	107 865
		TOTAL (III)	DR	126 535
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 743
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV		2 642
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	444 212	456 827
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	484 518	185 178
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	401 415	411 041
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		16 910
	Autres dettes	EA	4 778	19 067
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 334 923	1 095 408
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 449 270	7 600 855
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	890 711	638 580
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 743

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		AHC SURFACE TECNOLOGY								
		Exercice N					Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	1 467 457	FC	1 467 457	1 574 947		
	Production vendue	FD		FE		FF	0	0		
									biens*	
	services*	FG	546 697	FH	2 317 302	FI	2 863 999	2 814 210		
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	546 697	FK	3 784 759	FL	4 331 456	4 389 157		
	Production stockée*					FM	(7 956)	185 642		
	Production immobilisée*					FN				
	Subvention d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	25 480	10 953		
	Autres produits (1) (11)					FQ	270	900 030		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 349 250	5 485 782			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	783 114	1 160 684		
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	98 426	75 262		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	36 117	20 234		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	1 029 123	955 786		
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	114 782	101 716		
	Salaires et traitements*					FY	840 056	905 743		
	Charges sociales (10)					FZ	334 150	350 943		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{		- dotations aux amortissements*		GA	239 872	241 121
						- dotations aux provisions *		GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	7 539					
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	18 670	18 139				
	Autres charges (12)					GE	76	23		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 501 925	3 829 651		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	847 324	1 656 131		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	40 515	39 648			
	Reprises sur provisions et transfert de charges				GM					
	Différences positives de change				GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO					
	Total des produits financiers (V)				GP	40 515	39 648			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	16 268	16 908			
	Différence négative de change				GS					
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				GT					
	Total des charges financières (VI)				GU	16 268	16 908			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	24 247	22 740			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)					GW	871 571	1 678 871			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECNOLOGY

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 191
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	210
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 401
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	1 171
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 171
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 230
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	282 361
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	4 392 165
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	3 801 726
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	590 440
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	2 191
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	
	- crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	25 480
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles * facultatives	A6	
	Obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	
	AMORTISSEMENT SUBVENTION		
	PENALITE / TVA	1 171	
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1	
		Charges antérieures	
	ECART SUR PROVISION AGEFIPH ET CVAE		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

AHC

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 2

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

AHC est spécialisée dans le traitement de surface.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'activité traitement est en légère baisse mais AHC est toujours victime de l'arrivée en fin de vie de pièces séries et du manque de nouveaux projets.
En 2018, AHC a réalisé deux ventes de machine pour 1 161 k€.

Il est à noter que le compte courant BNP débiteur est présenté dans les comptes dans le poste « Groupe et associés » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV.

En matière de CICE, la société AHC a opté pour une présentation en diminution des charges de personnel.

Evénements post clôture

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, à l'exception d'un changement de dénomination sociale. AHC Surface Technology se dénomme maintenant **Aalberts Surface Treatment**.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général conformément au règlement n°2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques et conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions	entre 15 et 33 ans
- Agencements et aménagements divers	entre 10 et 15 ans
- Installations techniques de traitement thermique et de surface	entre 10 et 15 ans
- Mobilier	entre 5 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	entre 3 et 8 ans
- Matériel de transport d'exploitation	entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement thermique et de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement thermique et de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste

« amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Une provision est comptabilisée le cas échéant, lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir leur valeur comptable. La valeur actuelle a été retenue comme étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Indemnités de départ à la retraite :

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de licences et logiciel pour 68 K€.

Il n'y a aucune dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2018.

La société n'a pas cédé ou mis au rebut d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2018.

(en K€)	31/12/17	Aug.	Dim.	31/12/18
Logiciels	68	0	-	68
Total valeurs brutes	68	0	-	68
Amort. Logiciel	68	0	-	68
Total amortissements	68	0	-	68

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de constructions et de leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériel de bureau et informatique pour une valeur brute de 4 527 K€ au 31 décembre 2018 contre 4 485 K€ au 31 décembre 2017.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 42 K€ au 31 décembre 2018 correspondant essentiellement à du matériel industriel et informatique, des en-cours sur du matériel industriel contre 55 K€ au 31 décembre 2017.

La dotation aux amortissements s'élève à 240 K€ au titre de l'exercice 2018 contre 239 K€ au 31 décembre 2017.

La société a mis hors service une immobilisation au cours de l'exercice 2018 pour 0,6 K€.

(en K€)	31/12/17	Aug.	Dim.	31/12/18
Terrains	190			190
Constructions	758			758
Matériel Industriel	3 369	26		3 395
Installations générales, agencements et aménagements divers	52	1		53
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	81	7		88
Immobilisations corporelles en-cours	36	43	35	44
Avances et acomptes				
Total valeurs brutes	4 485	77	35	4 527
Amort. Terrains				
Amort. Constructions	447	35		482
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 265	188		2 453
Amort. Installations générales, agencements et aménagements divers	33	5		38
Amort. Matériel de transport				
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	59	12		71
Total amortissements	2 804	240		3 044

3.3 Immobilisations financières

NEANT

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients pour 100 K€ et de travaux en cours pour 253 K€.

3.5 Echéance des créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Au 31 décembre 2018, les autres créances sont composées de créances fiscales et sociales pour 123 K€ (44 K€ de créances fiscales et sociales au 31 décembre 2017) ainsi que de 2 508 K€ de créances envers Aalberts Industries Finance BV conformément à la convention de centralisation de trésorerie évoquée dans les faits caractéristiques.

3.6 Capital social

Le capital social s'élève à 229 K€ et se compose de 15 000 actions au nominal de 15.24 € chacune.

3.7 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2017	6 398
Bénéfice de l'exercice	590
Distribution de dividendes	(3000)
Autres mouvements	néant
Capitaux propres au 31 décembre 2018	3 988

3.8 Provisions

(en K€)	31/12/17	Aug.	Dim.	31/12/18
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Total	0	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marché à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations	107	19		126
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et charges fiscales				
Pour risques et charges	0			
Total	107	19		126
DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Clients		8		8
Autres dépréciations				
Total	0	8	0	8

Provisions de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 est appliquée par la société, qui comptabilise la provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite selon la méthode du corridor. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2018	2017
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.00%	2.00%
Taux d'actualisation	1.60%	1.50%
Taux moyen de charges patronales	44.7% - 45.7%	44.7% - 45.7%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

3.9 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

Au 31 décembre 2018, les autres dettes sont composées de dettes fiscales et sociales à payer s'élevant à 5 K€ (19 K€ au 31 décembre 2017).

3.10 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Avances et acomptes sur immobilisations Participations Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières		
CREANCES Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances dont Cash Pool BNP Capital souscrit appelé non versé	2 481	

DETTES		
Emprunts obligataires et convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	(12)	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (compte courant –solde IS)	(28)	

3.11 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2018 concernent principalement le CICE pour 33K€ et la CVAE pour 28 K€ (56 K€ au 31 décembre 2017).

3.12 Charges à payer

(en K€)	2018	2017
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	50	24
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
- Personnel et comptes rattachés	223	221
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120	118
- Etat et autres collectivités publiques	9	26
AUTRES DETTES	5	4

3.13 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2018 sont principalement constituées d'acomptes concernant des machines qui seront revendues en 2019.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2018	2017	Variation
France	546	771	
Etranger	3 785	3 678	
Total	4 331	4 389	- 1.32 %

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2018	2017
Escomptes obtenus	0	0
Escomptes accordés	(16)	(17)
Intérêts sur fonds de participation	0	0
Autres produits (charges) financiers	40	40
Produit net (charge)	24	23

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2018	2017
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles		
Coût net sur litige / restructuration		
Autres	1	62
Produit net (charge)	1	62

4.4 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/18 avant impôt	Montant de l'impôt du	Montant au 31/12/18 après impôt	Montant au 31/12/2017 après impôt
Résultat courant	871	282	589	1 133
Résultat exceptionnel	1	0	1	41
Dettes d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs				
TOTAL	873	282	590	1 174

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Non applicable

4.6 Charges et produits financiers réalisés avec des entreprises liées

(en K€)	2018	2017
Autres produits (charges) financiers	40	36
Produit net (charge)	40	36

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

World Trade Center
Stadsplateau 18
3521 AZ Utrecht

The Netherland

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

Aucun crédit-bail n'est en cours.

5.3 Effectifs moyens

	2018	2017
- Ingénieurs et Cadres	3	3
- Agents de maîtrise	7	7
- Employés	2	2
- Ouvriers	11	11
Total	23	23

5.4 Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché n'est à signaler.

1999 B 744

AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par Actions Simplifiée au capital de 228 673,53 Euros
Siège social : avenue Bade Wurtemberg, 57380 FAULQUEMONT

422 887 489 RCS METZ

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2020 B 258

Metz, le 24/01/2019

Le Greffier


EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 28 JUIN 2019

Du ressort des décisions ordinaires

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du même code, qui s'est élevé à 8 670 € et qui a entraîné un impôt supplémentaire de 2 890 € (hors contributions).

En conséquence, elle donne à la société MT Group France Sarl, Présidente de la Société, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à la somme de 590 439,69 € de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| • à titre de dividendes, une somme de | 500 100,00 € |
| soit 33,34 € par action | |
| • le solde au compte « autres réserves », soit | 90 339,69 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique constate que des distributions de dividendes sont intervenues au cours des 3 derniers exercices comme suit :

AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par Actions Simplifiée au capital de 228 673,53 Euros
Siège social : avenue Bade Wurtemberg, 57380 FAULQUEMONT

422 887 489 RCS METZ

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 20203258

Metz, le 24.06.2019

Le Greffier

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSOCIEE UNIQUE EN VUE DE SES DECISIONS A PRENDRE PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE LE 28 JUIN 2019



EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera lu, dans quelques instants, le rapport rédigé par le Commissaire aux comptes en exécution de sa mission.

Au présent rapport est annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Il est précisé que les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société Aalberts Industries NV aux Pays-Bas.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

AHC Surface Technology est spécialisée dans le traitement de surface sélectif.

BILAN - ACTIF

Metz, le 25.10.2019

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise RUE BADE WURTEMBERG 57380 FAULQUEMONT

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 2 2 8 8 7 4 8 9 0 0 0 2 5

Néant *

				Exercice N clos le,	
				3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 339	68 339	
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN	190 000		190 000
	Constructions	AP	757 843	482 013	275 831
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 394 831	2 452 991	941 840
	Autres immobilisations corporelles	AT	140 725	108 770	31 955
	Immobilisations en cours	AV	43 885		43 885
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH			
	TOTAL (II)	BJ	4 595 624	3 112 113	1 483 511
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	99 971		99 971
	En cours de production de biens	BN	252 825		252 825
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	633 358	7 539	625 819
	Autres créances (3)	BZ	2 666 112		2 666 112
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD			
	Disponibilités	CF	92		92
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	320 941		320 941
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	3 973 298	7 539	3 965 759
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 568 922	3 119 652	5 449 270

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		AHC SURFACE TECHNOLOGY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 228 674)			DA	228 674	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	22 867	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	3 138 656	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	590 440	
	Subventions d'investissement			DJ	7 175	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	3 987 812	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	126 535	
	TOTAL (III)			DR	126 535	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	444 212	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	484 518	
	Dettes fiscales et sociales			DY	401 415	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	4 778	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 334 923		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 449 270		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	890 711
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



L'activité de la société s'est traduite au cours de l'exercice par un chiffre d'affaires de 4 331 456 € et un bénéfice net de 590 440 €, après un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 871 571 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 1 678 871 € l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires 2018 a diminué d'environ 1,3 % par rapport à l'exercice 2017. La partie production a légèrement augmenté sur 2018 malgré l'absence de nouveaux marchés. Par ailleurs, les ventes de machines et de pièces de rechange ont légèrement baissé cette année.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour 2019, le chiffre d'affaires est attendu en forte progression (+12%), majoritairement lié à des ventes de machine.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, à l'exception d'un changement de dénomination sociale. AHC Surface Technology se dénomme maintenant Aalberts Surface Treatment.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

L'activité recherche et développement est centralisée au niveau du groupe Aalberts, plus précisément au sein du sous-groupe Aalberts Surface Treatment GmbH en Allemagne pour la partie traitement de surface.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne dispose d'aucune filiale et elle n'a effectué aucune aliénation d'actions dans le cadre de participations croisées.

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

III – INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

• Autocontrôle

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

• Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Exercice	Total dividendes	Dividende / action	Soumis abattement 50% ou 40%*	Non soumis abattement 50% ou 40%
31/12/2015	290 100 €	19,34 €	19,34 €	
31/12/2016	200 100 €	13,34 €	13,34 €	
31/12/2017	3 000 000 €	200,00 €	200,00 €	

* Sous réserve que l'Associée puisse en bénéficier.

Cette décision est adoptée.

Du ressort des décisions extraordinaires

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la présentation du rapport du Président, décide, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 alinéa 2, L. 225-129 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- de déléguer pendant une durée de vingt-six mois à compter de ce jour au Président la compétence d'augmenter le capital social en numéraire en une ou plusieurs fois au profit des salariés de la société (représentés éventuellement par un FCPE à créer), dans les conditions visées à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code de travail, d'un montant représentant au plus 1% du capital à ce jour, par l'émission d'actions nouvelles de la société conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes ;
- que le prix d'émission des actions à émettre sera déterminé par le Président, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- de donner tous pouvoirs au Président à l'effet :
 - de mettre en œuvre la présente délégation, décider et réaliser éventuellement l'augmentation de capital conformément à la présente décision, fixer le montant définitif de la ou desdites augmentations, d'en arrêter les dates et modalités, de fixer le prix d'émission des actions nouvelles, de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées, de fixer la liste des bénéficiaires et les conditions notamment d'ancienneté ou autres qu'ils doivent remplir pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, de fixer le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, de déterminer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, de déterminer le mode de libération de leurs souscriptions ;
 - d'établir le rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération prévu aux articles L. 225-129-5 et L. 225-138 du Code de commerce ;
 - de mettre en place éventuellement, et s'il le juge opportun, un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la société s'il le décide ;

- plus généralement, de fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, de constater la réalisation définitive de la ou des augmentations du capital social, procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toutes dispositions et accomplir tous actes et formalités nécessaires.

Cette décision est rejetée.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la présentation du rapport du Président et la lecture du rapport du commissaire aux comptes, décide de supprimer, en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce le droit préférentiel de souscription de l'Associée unique aux actions qui seront émises dans le cadre de cette augmentation de capital et d'en réserver l'émission aux personnes salariées de la société disposant, à la date d'ouverture des souscriptions d'une ancienneté dans la société d'au moins trois mois (et qui ne seront pas en période de préavis), éventuellement regroupés au sein d'un FCPE à créer, et/ou adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la société si le Président le décide. Le Président sera chargé d'arrêter la liste des bénéficiaires de cette augmentation de capital et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Cette décision est rejetée.

Certifié conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	1 467 457	FC	1 467 457	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG	546 697	FH	2 317 302	FI	2 863 999	
	services*	FJ	546 697	FK	3 784 759	FL	4 331 456	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM	(7 956)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	25 480	
	Autres produits (1) (11)					FQ	270	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 349 250
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	783 114	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	98 426	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	36 117	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 029 123	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	114 782	
	Salaires et traitements*					FY	840 056	
	Charges sociales (10)					FZ	334 150	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	239 872
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 539
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	18 670
	Autres charges (12)					GE	76	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 501 925	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	847 324
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	40 515	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	40 515	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 268	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	16 268	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	24 247	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	871 571	

- **Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique**

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

- **Etat de la participation des salariés au capital**

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de prendre acte des conventions éventuellement intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; il sera fait mention des conventions nouvelles sur le registre des décisions. Sera également porté à votre connaissance les conventions éventuellement intervenues entre la Société et son Associée unique.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Examen des comptes et résultats

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	4 349 250 €	
Charges d'exploitation	3 501 925 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		847 324 €
Produits financiers	40 515 €	
Charges financières	16 268 €	

ANNEXE

CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

➤ **Convention de prestations de services avec la société MT Group France**

Le 1er Janvier 2018, un nouveau contrat de prestations de services a été conclu en vertu duquel la société MT Group France apporte son assistance à la société AHC Surface Technology dans les domaines suivants : services en matière commerciale, technique, marketing et stratégique, services financiers, comptables et informatiques, services juridiques et fiscaux, services en matière administrative et de ressources humaines. Ce nouveau contrat modifie le taux de rémunération par rapport à l'ancien contrat, et exclut les honoraires extérieurs d'application de cette rémunération.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	2 191	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	210	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	2 401	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	1 171	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	1 171	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 230
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	282 361
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 392 165
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 801 726
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	590 440
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	2 191
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *								HP	
		- Crédit - bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	25 480
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires		A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMORTISSEMENT SUBVENTION									210		
PENALITE/TVA								1 171			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		
ECART SUR PROVISION AGEFIPH ET CVAE									2 191		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

RESULTAT FINANCIER		24 247 €
Produits exceptionnels	2 401 €	
Charges exceptionnelles	1 171 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 230 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-
Impôt sur les bénéfices		(282 361) €
RESULTAT		590 440 €

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	847 324 €	1 656 131 €
Résultat financier	24 247 €	22 740 €
Résultat exceptionnel	1 230 €	62 492 €
Résultat net	590 440 €	1 173 720 €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 4 331 456 € contre 4 389 157 € pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires, réalisé essentiellement à l'étranger (87,4%), correspond à des ventes de marchandises (1 467 457 €) et à des prestations de services (2 863 999 €).

Les produits d'exploitation intègrent également des reprises sur provisions et transferts de charges (25 480 €), une production stockée (-7 956 €) et des autres produits (270 €).

Les charges d'exploitation (3 501 925 €) ont diminué d'environ 8,6 % et correspondent principalement aux achats de marchandises (783 114 €), aux achats de matières premières (98 426 €), à la variation de stock (36 117 €), aux autres achats et charges externes (1 029 123 €), à la masse salariale (1 174 206 €), aux impôts (114 782 €), à des dotations aux comptes d'amortissement (239 872 €), à des dotations au compte de provision sur actifs circulant (7 539) et à des dotations au compte de provision pour risques et charges (18 670 €). La masse salariale est en baisse (6,5%), avec un effectif moyen salarié de 23 salariés identique à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 847 324 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 1 656 131 € au 31 décembre 2017.

Le résultat financier (bénéficiaire de 24 247 €) correspond principalement aux produits financiers (40 515 €) diminués de la charge d'intérêts de la société, majoritairement liée aux escomptes clients (16 288 €).

Le résultat exceptionnel (bénéfice de 1 230 €) correspond majoritairement à des écarts positifs sur provisions Agefiph et CVAE, minorés de pénalités de retard sur TVA.

Après un impôt sur les sociétés de 282 361 €, la société a donc réalisé un bénéfice net comptable de 590 440 € contre un bénéfice net comptable de 1 173 720 € à la clôture de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société est toujours membre du groupe fiscal dont la société Aalberts Industries France est tête de groupe.

Au cours de l'exercice, la société a effectué 43 029 € d'investissements, correspondant à des immobilisations corporelles, contre 55 496 € au cours de l'exercice précédent.

3/ Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 590 439,69 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- à titre de dividendes, une somme de 500 100,00 €
soit 33,34 € par action
- le solde au compte « autres réserves », soit 90 339,69 €

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action	Soumis abattement 50% ou 40%*	Non soumis abattement 50% ou 40%
31/12/2015	290 100 €	19,34 €	19,34 €	
31/12/2016	200 100 €	13,34 €	13,34 €	
31/12/2017	3 000 000 €	200,00 €	200,00 €	

* Sous réserve que l'Associée puisse en bénéficier.

5/ Dépenses non déductibles fiscalement / frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 8 670 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 2 890 € (hors contributions).

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	68 339	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	190 000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	603 411	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	154 432	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	3 368 911	KT		KU	25 920	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	51 581	KW		KX	1 439	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	80 783	LC		LD	6 921	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	35 701	LI		LJ	43 029	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	4 484 820	LO		LP	77 309	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 553 160	ØH		ØJ	77 309		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		4		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	68 339	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	190 000	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	603 411	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	154 432	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	3 394 831	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	53 020	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	87 704	MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	34 280	MZ	565	NA	43 885	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY	34 280	NG	565	NH	4 527 284	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	34 280	ØK	565	ØL	4 595 624	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AHC SURFACE TECHNOLOGY

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Il vous est par ailleurs précisé qu'aucune information n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.

6/ Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2017, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
185 178 €	130 306 €	54 507 €	365 €	€

Au 31 décembre 2018, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
475 145 €	405 547 €	69 598 €	0 €	€

7/ Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des créances clients et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2017, les comptes clients et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
1 436 164 €	465 531 €	2 162 €	6 731 €	961 741 €

Au 31 décembre 2018, les comptes clients et rattachés présentaient les soldes suivants :

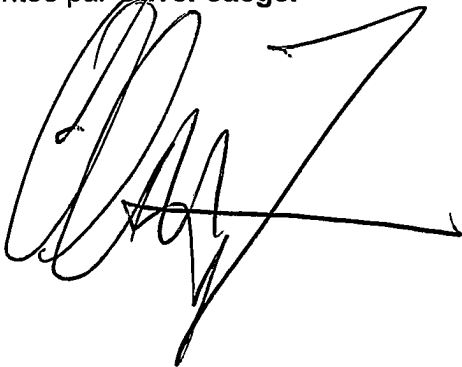
Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
633 358 €	438 323 €	31 512 €	2 460 €	161 063 €

-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le bénéfice enregistré tel qu'indiqué ci-dessus et de me donner quitus de ma gestion.

Le Président,

MT Group France
Représentée par **Oliver Jaeger**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Jaeger', written over the printed name 'Oliver Jaeger'.

Désignation de l'entreprise		AHC SURFACE TECHNOLOGY						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	68 339	PF		PG		PH	68 339
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	446 827	PW	35 186	PX		PY	482 013
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 264 885	QA	188 106	QB		QC	2 452 991
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	33 289	QE	4 491	QF		QG	37 780
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	58 901	QM	12 090	QN		QO	70 990
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 803 902	QV	239 872	QW		QX	3 043 773
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 872 241	ØP	239 872	ØQ		ØR	3 112 113
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immoh. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		AHC SURFACE TECHNOLOGY		Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	107 865	4Y	18 670	4Z	5A	126 535
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	107 865	TV	18 670	TW	TX	126 535	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
	- corporelles	6E	6F	6G	6H			
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	7 539	6V	6W	7 539	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	7 539	TY	7 539	TZ	UA	7 539	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	107 865	UB	26 209	UC	UD	134 074	
	- d'exploitation	UE	26 209	UF				
Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGL.

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

[Signature]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise **AHC SURFACE TECHNOLOGY**[illegible]

Désignation de l'entreprise **AHC SURFACE TECHNOLOGY**[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY										Néant ☐		*
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	633 358		633 358					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 000		2 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	94 760		94 760					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	27 940		27 940					
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	2 508 269		2 508 269					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	33 143		33 143					
	Charges constatées d'avance			VS	320 941		320 941					
	TOTAUX			VT	3 620 411	VU	3 620 411	VV				
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	484 518		484 518							
Personnel et comptes rattachés		8C	227 664		227 664							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	165 047		165 047							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 704		8 704						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 778		4 778							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	890 711	VZ	890 711							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2018				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	590 440			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	8 670	XE	11 174		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 504				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	18 670	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	19 841		
	Amendes et pénalités		WJ	1 171	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	282 361			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
		- imposées aux taux de 0 %						ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I	WR	903 816		
II. DÉDUCTIONS										WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice imposable *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Joueurs d'entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5		XF	
		Vie de coopération hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZI U-TU (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emplois à redynamiser (art.44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	23 590	Créance dégelée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	56 733		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	56 733		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)	XI	847 083	XJ			
						déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	847 083	XO			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>AHC SURFACE TECHNOLOGY</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YI		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	224 884	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION RETRAITE	8X	18 670	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	18 670	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales		ZB		
							- Autres réserves		ZD	(1 826 280)	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1 173 720		Dividendes		ZE	3 000 000	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF	1 173 720		Report à nouveau		ZG		
						(N.B. I.e total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	1 173 720		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT		132 830		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ		36 002		
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU		101 327		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		491 422		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST		267 543		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		1 029 123		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW		50 810		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)						9Z		63 972		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		114 782		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY		111 166		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		187 513		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB		830 415		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-C-38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		847 083	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL					
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
Groupe : résultat d'ensemble. JD		4 636 567	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		41412131900027						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭							
		(A)		(B)	(Ventilation par taux)	(C)	

N° 2059-A-SD

[illegible]

[Signature]

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	☐ *
--	------------------------------------	----	--	-------	----------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(A) Montant des plus-values de l'exercice dont l'imposition est prise en charge par les sociétés associées (en euros)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AHC SURFACE TECHNOLOGY</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.



16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2019

Désignation de l'entreprise : ARC SURFACE TECHNOLOGY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	23	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 331 456	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	4 331 456	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	270	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	270	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	1 014 923	
Variation négative des stocks	OQ	44 074	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	859 739	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	(442)	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	76	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 918 369	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 413 356
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 413 356	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01/01/2018
	GZ	au	31/12/2018
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON, OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 4 2 2 8 8 7 4 8 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AHC SURFACE TECHNOLOGY

ADRESSE (voie) RUE BADE WURTEMBERG

CODE POSTAL 57380

VILLE FAULQUEMONT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SNC Dénomination AALBERTS INDUSTRIES FRANCE
 N° SIREN (si société établie en France) 4 1 4 1 2 1 3 1 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 15000
 Adresse : N° 3 Voie AVENUE LAENNEC
 Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 4 2 2 8 8 7 4 8 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AHC SURFACE TECHNOLOGY

ADRESSE (voie) RUE BADE WURTEMBERG

CODE POSTAL 57380

VILLE FAULQUEMONT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.